

**Président** : David Lisnard, maire de Cannes (Alpes-Maritimes) et président de la communauté d'agglomération Cannes Lérins.

**Rédaction-administration** :

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.  
Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.  
www.amf.asso.fr

**Site internet** : www.mairesdefrance.com

**Directeur de la publication** : Éric Verlhac.

**RÉDACTION**

**Rédacteur en chef** : Xavier Brivet.

**Rédactrice en chef adjointe** : Bénédicte Rallu.

**Rédaction** : Franck Lemarc, Lucile Bonnin, Aurélien Wälti.

**Secrétaire de rédaction** : Samantha Rauch.

**Direction artistique** : Stéphane Camara.

**Ont collaboré à ce numéro** : Olivier Brovelli, Estelle Chevassu, Olivier Devillers, Emmanuel Guillemain d'Echon, Nelly Jacquemot, Sophie Le Gall, Bruno Leprat, Caroline Megglé, Judith Mwendu, Philippe Pottière-Sperry, Fabienne Nedey, Sarah Reilly, Caroline Reinhart, Christophe Robert, Isabelle Smets, Emmanuelle Stroesser.

**ADMINISTRATION**

**Éditrice** : Laurence Marilly.

**Publicité** : Laurence Emery, directrice, Défis Régie, 62, rue Lazare Carnot, 92140 Clamart. Tél. 06 11 87 20 61.

laurence-mairesdefrance@defis-regie.com

**Abonnements** : Sophie Lasseron.

Tél. 01 44 18 13 64.

**Tarifs d'abonnement 2023** :

**Abonnement intégral** :

- Communes < 2 500 hab. : 45,00 €.

- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 75,00 €.

- Administrations, entreprises... : 90,00 €.

- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 45,00 €.

**Abonnement numérique** :

- Communes < 2 500 hab. 40,00 €.

- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 66,00 €.

- Administrations, entreprises... : 80,00 €.

- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 40,00 €. Étranger (nous consulter).

Achat au numéro : 13,50 €.

www.mairesdefrance.com

**Comptage et impression** :

GIBERT-CLAREY IMPRIMEURS, 55, rue Charles Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours.

**Numéro de commission paritaire** :

0426 G 84411. ISSN : 2270-7875,

1<sup>er</sup> trimestre 2024.

Ce numéro a été tiré à 10 815 exemplaires.

Imprimé sur papier FSC.



## 2024 : l'AMF poursuit le combat pour la liberté locale

Rassemblée autour d'une équipe représentative des communes de toutes strates et des maires et présidents d'intercommunalité de toutes les sensibilités, l'AMF est plus que jamais en ordre de marche pour continuer de défendre la décentralisation, la subsidiarité et la proximité, seules à même de permettre le redressement de notre pays. Nous ne nous contenterons pas d'une « intention » de décentraliser, maintes fois évoquée par le chef de l'État sans concrétisation. Nous refuserons une décentralisation qui consisterait pour l'exécutif à transférer aux collectivités des « patates chaudes », telles que celle de la gestion du logement et, à plus court terme, celle de la gestion des digues que l'État n'a préparée ni sur le plan technique ni sur le plan financier, transférant aux maires une lourde responsabilité sans moyens et avec peu d'assistance. S'agissant du logement, l'AMF formulera, en début d'année, de nombreuses propositions qui seront autant de préalables avant tout acte de décentralisation.

L'État doit aussi transférer aux collectivités le pouvoir réglementaire d'application des lois (hors champ régalién). C'est la façon la plus efficace et simple d'adapter les textes aux réalités locales sans tomber dans de nouveaux « machins » du type de la « différenciation ». Le comité législatif et réglementaire de l'AMF fera des propositions en ce sens. L'exécutif doit aussi s'atteler, en concertation avec les maires, à la refonte des finances locales : nous participerons aux travaux

du Comité des finances locales (CFL), à la présidence duquel notre premier vice-président délégué, André Laignel, a été réélu, puisque le président de la République a dit lui confier la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Mais l'enjeu dépasse la seule DGF : il consiste à redonner une véritable autonomie financière et fiscale aux collectivités de métropole et d'Outre-mer (nous suivrons d'ailleurs attentivement le projet de réforme de l'octroi de mer). L'AMF continuera de se mobiliser contre l'inflation normative, en étroite concertation avec le Conseil national

d'évaluation des normes (CNEN), contre le centralisme technocratique qui a produit le zéro artificialisation nette (ZAN), que nous subissons et qui corsete la planification écologique dans des « cop régionales » négligeant les communes rurales.

L'AMF luttera sans relâche contre les violences faites aux élus en maintenant sa demande de moyens supplémentaires pour garantir l'effectivité des poursuites et la réparation des préjudices. Elle veillera à la concrétisation des engagements du gouvernement pour renforcer les conditions d'exercice du mandat local et préserver cet engagement républicain précieux.

Voici quelques axes pour 2024. Que cette nouvelle année vous apporte toute la joie et la réussite possibles, pour vous, vos proches, vos équipes. Et comptez sur mon engagement.

Bonne année à tous !



DAVID LISNARD, PRÉSIDENT DE L'AMF